



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 36 DSOL : Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris apporte un soutien constant à l'émergence et à la structuration de l'économie sociale et solidaire (ESS) à Paris. Cette économie, aux effets utiles, au lien territorial fort, est créatrice d'emplois au service de tous, mais aussi porteuse d'innovation sociale.

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, le Dispositif Premières Heures (DPH) est un dispositif de soutien financier aux associations œuvrant dans l'accompagnement par le travail des Parisiennes et Parisiens en situation de grande exclusion sociale, sans domicile fixe, et qui ne peuvent accéder aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Ce dispositif, inclus dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, permet aux personnes recrutées :

- de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif adapté à la personne, entre une et 16 heures par semaine,
- de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel,
- et d'être accompagnées vers une sortie en emploi ou en formation.

En 2022, 321 personnes en file active ont ainsi pu bénéficier du dispositif : à leur entrée, plus de la moitié d'entre elles étaient sans ressources, la grande majorité de ces personnes recouraient à des solutions d'hébergement précaires, dont près de 30% vivaient à la rue, et plus de la moitié avaient connu une période d'errance supérieure à trois ans. À l'issue de leur parcours, près de 50% des bénéficiaires ont trouvé un emploi, notamment en structures d'insertion par l'activité économique. Un quart des personnes qui vivaient à la rue en début de parcours ont obtenu une solution d'hébergement au cours de l'année.

Pour 2023, un nouvel appel à projet a été publié ; 16 structures dont deux nouvelles y ont répondu. Elles ont toutes eu l'occasion de présenter leur projet.

Tous les projets proposés sont retenus auxquels s'ajoutent Carton Plein et Aurore dans le cadre de l'expérimentation avec Premières Heures en Chantier (PHC).

Il vous est proposé que le soutien de la Ville soit d'un montant égal pour chaque heure travaillée, permettant de couvrir la rémunération de la personne (18€). De plus, au regard des besoins importants de ce public, le présent projet de délibération prévoit une majoration pour pallier les coûts d'encadrement et d'accompagnement des bénéficiaires, revalorisée à 30% du montant horaire (contre 10% l'année dernière).

Quant au volume d'heures financé, je vous propose cette année de répondre intégralement au besoin social considéré et à la capacité d'accueil des structures partenaires, en soutenant la totalité des heures demandées par les structures.

Les objectifs 2023 de 73 077 heures, énoncés dans le présent projet de délibération sont constitués, principalement, des heures financées au titre de celle-ci (soit 53 135 heures), et, subsidiairement, d'heures financées au printemps 2022, dans le cadre d'une convention annuelle couvrant le premier trimestre 2023 (soit 19 942) heures .

Les projets que nous vous proposons de financer peuvent être classés selon la typologie ci-après.

- ✓ Un **axe consolidation** pour les organismes suivants, qui font déjà partie du dispositif et que la Ville souhaite continuer à soutenir. Dans ce cadre, un conventionnement triennal est proposé, pour la première fois, afin de garantir une meilleure prévisibilité à la continuité de l'action.

Les missions de l'association **Atoll 75**, créée en 1986 et implantée dans le 20^e arrondissement, et qui œuvre dans le champ de la prévention spécialisée, sont axées sur le travail de rue, l'accompagnement et l'hébergement. Les éducateurs d'Atoll 75 proposent une démarche, le travail de rue, qui est l'espace-temps de la rencontre et qui favorise l'établissement progressif d'une relation de confiance. S'ensuit l'évaluation et l'orientation des personnes, un accompagnement sur le long terme grâce à un "outil logement" (les hébergements collectifs Atoll 75 et Bail pour tous) et un "outil économique". C'est dans le cadre de ce dernier, "Prestations services", que sont proposées les heures de travail ; il intervient dans les secteurs du bâtiment, du déménagement, de la collecte et du tri sélectif et sur la conception et l'entretien d'espaces verts.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 euros pour 1 300 heures d'accompagnement en 2023 et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Le **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)** est un établissement public à vocation sociale bénéficiant à des usagers vulnérables. La réalisation de ses missions repose sur plus de 200 établissements (EHPAD, centres d'hébergements ...) ainsi que sur une offre de services diversifiée. Au sein du CASVP, « le Pari des possibles » est l'établissement qui anime et gère des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) dans le secteur de la restauration et du nettoyage ainsi que, depuis 2016, le Dispositif Premières Heures. Les personnes en parcours DPH sont amenées à travailler essentiellement au sein de l'ACI nettoyage mais aussi dans le cadre de l'ACI restauration et d'une épicerie solidaire, sur des postes

de logistique interne au CASVP, sur des petits travaux d'entretien des espaces verts, de manutention ou de tri.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 83 000 euros pour 3 435 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 2 455.5 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Pour l'association **Cités Caritas**, l'activité, en tant que composante essentielle de l'accompagnement, valorise une approche capacitaire de la personne. En s'adonnant à une activité à l'intensité ajustable, la personne rend un service auprès d'un collectif, prend conscience de ses capacités et de l'utilité sociale de son action. Elle peut ainsi retrouver confiance en elle ; et cette confiance en soi est motrice du projet individuel.

Le Dispositif Premières Heures est proposé au sein du CHRS L'Étape, boulevard Ney, dans le 18^e arrondissement. L'équipe y dispose d'un atelier (outillage, établi de menuiserie, etc.) et de bureaux pour les entretiens individuels. Une part des prestations est réalisée sur place (gestion de la laverie, petits travaux second œuvre, peinture, pose d'enduits-, etc.), tandis que d'autres prestations sont réalisées sur d'autres sites Caritas, toujours à Paris. L'activité s'établit en petit collectif (entre cinq et huit personnes simultanément) et permet un soutien en situation de travail renforcé. Les personnes en parcours bénéficient des formations proposées par Cités Caritas Formation.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 85 000 euros pour 3 600 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 976 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

EBS le Relais Nord pas de Calais, SCOP créée en 1985, accueille traditionnellement trois à cinq personnes en situation de grande exclusion au sein de son atelier de tri. Elle leur propose un accompagnement qualifié et un encadrement spécifique sur les activités de manutention (aide au déchargement des camions et au chargement des conteneurs, fermeture de sacs de tri, rangement). Ces activités supports permettent un démarrage très progressif et la possibilité d'évoluer, le cas échéant, vers les activités plus structurantes de l'entreprise d'insertion.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 42 000 euros pour 1 800 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 49 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Emmaüs Défi – Fondateur Abbé Pierre, association créée en 2007 et implantée dans le 19^e arrondissement, a pour objectif de mettre en œuvre toute action susceptible de contribuer à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Dans ce cadre, elle propose d'accompagner des personnes en situation de grande exclusion selon un schéma défini : un parcours moyen de six mois basé sur une activité professionnelle (tri de vêtements) progressive, adaptée et modulable, un accompagnement assuré par les référents sociaux des maraudes partenaires et l'éducateur spécialisé en charge de l'encadrement des activités, ainsi que la promesse d'une suite de parcours au sein du chantier d'insertion de la structure.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 59 000 euros pour 2 500 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 466 heures

financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Les missions d'**Emmaüs Solidarité**, association créée en 1954, se concentrent essentiellement sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des personnes sans abri ou en situation de grande précarité. La structure est aujourd'hui un acteur majeur du DPH grâce à la mutualisation de ses compétences. Elle s'appuie sur la forte présence de terrain d'une équipe de professionnels de l'intervention sociale, et sur ses partenaires, qui repèrent et orientent au quotidien les publics visés, les suivent avec attention et lèvent à leurs côtés un maximum de freins à leur inclusion : logement, santé, adaptation à un rythme de travail, savoirs de base... Acteur du DPH depuis 2015, la structure a développé des supports d'activités variés (espaces verts, collectes en triporteurs d'inventus alimentaires notamment bio, pour transformation et redistribution, logistique, accueil social, nettoyage...), des outils de suivi et d'accompagnement spécifiques (logiciel métier, livret de compétences) et de nombreuses actions de formation (formation linguistique, coaching individuel...). En outre, la structure a développé de solides partenariats avec des entreprises privées, des structures d'insertion par l'activité économique et des établissements publics afin de proposer des emplois et des suites de parcours variés.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 260 000 euros pour 11 000 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant au 2 370 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

La Fondation Armée du Salut, partenaire du dispositif depuis 2015, a développé deux dispositifs :

- au sein du CHRS Catherine Booth (accueil, entretien, restauration, agent technique) et de la boutique 230Mcubes, dans le 11^e arrondissement ; et, depuis 2022, avec l'ouverture dans le 15^e arrondissement d'une bricothèque ressourcerie, un poste d'agent de tri et de valorisation ainsi qu'un poste d'agent polyvalent. La structure dispose de ressources internes permettant un accompagnement social et professionnel de qualité. En outre, le développement des nouvelles activités et ses nombreux partenariats permettent de proposer des suites de parcours variées.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 euros pour 1 250 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 260 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

- au sein de la Cité du Refuge (CHRS et Centre d'Hébergement et de Stabilisation - CHS), la structure propose à des personnes en situation de grande exclusion la possibilité d'exercer des activités variées (petite maintenance, couture, blanchisserie, nettoyage, végétalisation du bâti, jardinage et potager, apiculture...), ainsi qu'un accompagnement social et professionnel, un encadrement qualitatif, des ateliers collectifs (posture professionnelle, marché du travail, candidature, entretien d'embauche...) et des formations, notamment linguistiques. La structure s'appuie sur de nombreux partenariats (maraudes, structures d'insertion par l'activité économiques, prévention santé, Points Information Médiation Multi Services,

Cultures du cœur...) et sur ses ressources internes. Elle est en capacité de proposer aux bénéficiaires des suites de parcours en insertion et en formation professionnelle.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 108 000 euros pour 4 500 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 1 845 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Gaïa Paris est une association dont l'objet est de rencontrer et prendre en charge toute personne consommatrice de substance psychoactive, dans ses dimensions médicales, sociales et psychologiques. Elle gère dans ce cadre un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et un CAARRUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). C'est tout naturellement que le DPH est venu s'intégrer en 2016 aux actions de Gaïa et s'adresse donc essentiellement à un public d'usagers de drogue, en situation de grande précarité et vulnérable. Les bénéficiaires souffrent d'addictions majeures et d'isolement social et affectif ; parmi eux, Gaïa travaille notamment avec des femmes victimes de violences, des prostituées, ou encore des personnes transgenres victimes d'exclusion. Les postes proposés sont répartis sur deux pôles : Labofabrik, qui propose aux agents valoristes des ateliers de création de couture et de mosaïque à partir de matières à recycler, et Lab'Expair, qui comporte un temps de formation et une mise en pratique professionnelle.

L'équipe permanente propose un accompagnement et suit les principes de la méthode ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) qui part du principe que toute personne est capable d'agir sur son devenir et a en elle les ressources. Cette démarche éducative place le sujet au centre de son expérience, de son orientation et de son développement.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 87 000 euros pour 3 600 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 2 316 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

La Chorba, association créée en 1998 et implantée dans le 12^e arrondissement, et dont l'objet vise la lutte contre l'exclusion et la précarité, propose chaque année un parcours d'accompagnement pour une trentaine de personnes en situation de grande précarité, rencontrées dans ses maraudes ou ses distributions alimentaires, avec pour objectifs premiers d'améliorer leur situation globale et de les faire adhérer à un projet d'insertion professionnelle. La structure assure l'accompagnement social et professionnel grâce à une équipe qualifiée (une chargée d'insertion professionnelle aidée d'une bénévole, ancienne professionnelle et supervisée par la responsable des ressources humaines de l'association). Elle propose des actions de formations linguistiques et culinaires. L'association, qui gère aussi un chantier d'insertion, a développé de nombreux partenariats afin de favoriser les suites de parcours.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 148 000 euros pour 6 300 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 527.5 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

La devise des **Œuvres de la Mie de Pain (OMP)**, « de l'urgence à l'insertion » exprime la volonté de l'association de répondre aux besoins des personnes en danger du fait de la précarité, de la marginalisation ou de l'exclusion. Pour remplir

sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, OMP a mis en place deux chantiers d'insertion (un chantier remobilisant dans le secteur du nettoyage et un qualifiant dans le domaine de la restauration) et intégré le DPH. De par la multiplicité des structures et des besoins de la Mie de Pain, une large palette de métiers est proposée aux personnes en parcours DPH : nettoyage des locaux, blanchissage du linge, archivage, gestion des denrées périssables, petits travaux d'entretien des locaux. Chaque bénéficiaire reçoit un accompagnement socioprofessionnel renforcé.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 126 000 euros pour 5 400 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 116.5 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

La **Régie de quartier Paris Centre**, entreprise d'insertion, a pour objet l'insertion, l'accès à la citoyenneté et à la récréation du lien social au travers d'activités économiques utiles socialement. Elle s'est impliquée dans le DPH depuis sa création. Il s'agit pour elle de pouvoir proposer quelques heures de travail pour accompagner les sans-abris du quartier des Halles notamment, vers une reprise progressive de travail, tout en leur proposant un accompagnement à la carte. Les personnes sont accompagnées par l'équipe permanente au même titre que les salariés en CDDI. Les personnes en parcours DPH, en nombre très limité (deux à trois personnes par an), peuvent accéder à toutes les activités de la régie : nettoyage, réparation de vélos, manutention, entretien d'espaces verts. L'accompagnement proposé est individualisé, de même que la formation. Dans 80% des cas, la régie propose une suite de parcours en CDDI aux bénéficiaires du DPH.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 24 000 euros pour 1 000 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 10 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Le **Samu Social de Paris**, association fondée en 1994, est un acteur majeur de la lutte contre la grande exclusion. Le dispositif Premières Heures lui permet de proposer une activité économique aux personnes vivant à la rue ou en Centre d'Hébergement d'Urgence, tout en élaborant avec elles un parcours de formation et/ou un projet professionnel. Les orientations se font via les travailleurs sociaux des Espaces Solidarité Insertion, les maraudes ou des centres d'hébergements. L'activité se déroule dans les locaux et le jardin du site St Michel (12^e arrondissement). Les personnes en parcours peuvent ainsi exercer des activités d'entretien et création d'espaces verts, et de construction de mobilier par le recyclage de palettes en bois. Le Pôle Hébergement Logement du Samu Social développe en son sein un service d'insertion professionnelle composé de deux conseillers et d'un responsable. Les personnes bénéficient ainsi d'un accompagnement, dès leur entrée dans le dispositif. Un encadrant technique dédié assure quant à lui la bonne marche des activités.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 96 000 euros pour 4 000 heures d'accompagnement en 2023 (s'ajoutant aux 1 810 heures financées au titre de 2022 restant à réaliser) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

L'association **Travail et Vie**, créée en 1981 et implantée dans les 10^e et 19^e arrondissements, est un partenaire historique du dispositif dont l'action d'insertion professionnelle repose sur le travail de rue d'Atoll 75. Dans le cadre de ce partenariat, Travail et Vie propose : un accueil inconditionnel d'un public fortement marginalisé, une réponse aux besoins les plus urgents (l'envie de vivre, de se reconstruire, de considérer sa santé, de renouer des liens sociaux, familiaux...), un parcours particulièrement flexible au travers de la diversité des activités proposées au sein des structures d'insertion par l'activité économique de Travail et Vie (manutention, blanchisserie, espaces verts, maraîchage, tri et valorisation, démolition, débarras, second œuvre du BTP...) et un dispositif innovant, le "Tour de France", qui offre la possibilité à la fois de réaliser des chantiers de travail "hors les murs" (en Bretagne par exemple) et de participer à des activités de loisirs (telles que la voile).

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 26 000 euros pour 1 100 heures d'accompagnement en 2023 et de m'autoriser à signer la convention afférente.

- ✓ Un **axe émergence** pour les nouveaux organismes présentés ci-dessous, qui souhaitent intégrer le dispositif. Un conventionnement annuel est proposé pour envisager, dans un second temps, un conventionnement pluriannuel au regard du bilan de la première année d'exercice.

Ares Atelier 3.0, association créée en 1997, a pour but la réinsertion économique et sociale des personnes n'ayant plus de domicile, ou placées dans d'autres situations de précarité. Ares Atelier développe à Paris, dans le 18^e arrondissement, un Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) accueillant chaque année quarante personnes se trouvant dans une si grande précarité qu'elles ne sont pas susceptibles d'être recrutées dans une structure d'insertion. La moitié d'entre elles sont bénéficiaires du RSA, et les personnes accueillies sont principalement des personnes connaissant la rue ou l'ayant connue, ou des personnes ayant trouvé refuge récemment en France après une migration.

Les personnes accompagnées sont positionnées sur des activités de petite logistique, l'entreprise d'insertion Ares Services Paris étant le support d'insertion sociale et professionnelle, et disposent d'un accompagnement social renforcé et personnalisé, d'ateliers de vie sociale, de formations, et d'un encadrement bienveillant.

Ares Atelier souhaite également s'adresser à un public plus féminin et améliorer son accompagnement de personnes en situation de souffrance psychologique, en renforçant l'équipe sociale d'un psychologue, et d'un éducateur spécialisé.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 8 000 euros pour 350 heures d'accompagnement en 2023 et de m'autoriser à signer la convention afférente.

L'Association dite « **Œuvre FALRET** », fondée en 1841 par le Docteur Jean-Pierre FALRET, Médecin chef à la Pitié-Salpêtrière et fondateur de la clinique de Vanves, est Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 16 mars 1849. Elle a pour but d'apporter toute forme d'aide et d'accompagnement adapté à des enfants, des adolescents et des adultes, quel que soit leur âge, leur sexe et leur degré de souffrance psychique. Elle assure ainsi une aide matérielle et morale à des personnes en situation de souffrance ou handicap psychique, dont l'état de santé

permet d'envisager une vie sociale et/ou professionnelle. Elle contribue ainsi à l'éducation, l'insertion, la promotion par le logement et l'économie de personnes ou de familles en voie de marginalisation, et mène une action sociale humanitaire et d'assistance.

Premières Heures FALRET répondra aux problématiques d'accès à l'emploi d'un public ayant connu un parcours d'errance lié entre autres à des troubles psychiques, et favorisera la sécurisation des parcours de chacune d'elle.

Progressivement, les personnes augmenteront leur nombre d'heures de travail. Un des principes fondamentaux du projet repose sur l'*empowerment* des personnes afin qu'elles reprennent en main leur parcours.

L'activité support choisie est l'entretien et les petits travaux dans différents domaines : seconde oeuvre bâtiment, déménagement, emménagement (dont montage/démontage de mobilier), débarras, nettoyage de logements inoccupés, fabrication de mobilier.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 47 000 euros pour 2 000 heures d'accompagnement en 2023 et de m'autoriser à signer la convention afférente.

- ✓ Une **expérimentation avec Premières Heures en Chantier (PHC)** pour deux structures partenaires de longue date du DPH.

PHC est inspiré du DPH. Il s'agit d'un sas temporaire, très progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue ou ayant connu la rue, en situation de grande exclusion, très éloignées de l'emploi et pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent encore inadaptés. A la différence du dispositif historique, PHC s'inscrit dans le cadre d'un chantier d'insertion (ACI), et du droit commun de l'Insertion par l'Activité Economique, en application de l'expérimentation prévue par les décrets n°2021-1128 et n°2021-1129 du 30 août 2022 (pris en application de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020).

Le programme PHC repose sur les principes suivants :

- Recrutement sans sélection, ni prérequis : pour un public sans domicile fixe, orienté par les travailleurs sociaux et/ou maraudeurs, qui ne peuvent habituellement accéder aux SIAE ;
- Accompagnement au travail, remobilisant, sans attente de productivité, avec un éducateur socio-professionnel dédié au dispositif ;
- Montée en charge progressive et au cas par cas : PHC s'adapte aux besoins et capacités de la personne, de 4h à 20h par semaine ;
- Promesse de l'emploi et de l'hébergement : mise en œuvre d'un parcours d'insertion progressif devant permettre d'être mis à l'abri et recruté à minima en CDDI.

Le déploiement de PHC par Convergence France est soutenu par l'État au niveau national, et la DRIEETS de Paris apporte son soutien à l'expérimentation en 2023 pour les deux organismes suivants. Je vous propose de financer les postes d'éducateurs spécialisés, sans préjudice des autres subventions que la Ville pourra attribuer cet été au titre de l'IAE.

L'association **Aurore**, créée en 1871, reconnue d'utilité publique depuis 1875, héberge, soigne et accompagne plus de 40 000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion vers une insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2015, la Conciergerie Solidaire est le service d'Aurore en charge de la mise en œuvre du DPH à Paris. Son but n'est pas uniquement l'insertion professionnelle mais aussi la remobilisation des personnes accompagnées pour accéder à leurs droits, trouver un hébergement, améliorer leur état de santé. Le dispositif facilite la découverte et l'intégration des codes du travail et permet la socialisation par le travail. Implantée dans le nouveau tiers-lieu CÉSURE pour deux ans, porté par Plateau Urbain en partenariat avec Yes We Camp, la Conciergerie propose de nombreuses activités : nettoyage de voirie et de bureaux, entretien d'espaces verts, compostage, aménagements... L'activité de la Conciergerie se déploie aussi sur d'autres sites : Bastion de Bercy pour la mise en place d'un « jardin de la biodiversité » (12^e arrondissement), Les Amarres pour l'entretien des espaces verts et les aménagements intérieurs et extérieurs (13^e arrondissement) ...

Dans le cadre de PHC, Aurore va recruter deux éducateurs spécialisés afin de renforcer l'accompagnement des salariés DPH. Aurore bénéficie d'un réseau bien établi auprès des acteurs sociaux (maraudes, centres d'hébergement) et de partenariats forts avec des acteurs comme la SNCF, Yes We Camp, Pépins productions ou encore Upcycle.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 120 000 euros pour le financement des deux postes d'éducateurs en 2023 (s'ajoutant 2 912.5 heures financées au titre de 2022) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

L'association **Carton Plein 75**, créée en 2012, a construit son projet autour des personnes en grande précarité à travers des activités de réemploi, de valorisation et de vente de cartons. Elle offre aussi des services de déménagement en logistique cyclable. L'association propose un parcours qui s'appuie sur un réseau très riche (urgence sociale, Accueil-Hébergement-Insertion, Insertion par l'Activité Économique, partenaires sociaux, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues, soignants...). Un accompagnement renforcé et qualitatif, avec deux postes d'éducateurs spécialisés, permettra une attention particulière durant les trois premiers mois du parcours, la tenue d'entretiens individuels réguliers, des moments informels, des temps de synthèse des parcours, un plan de formation diversifié (linguistique, art-thérapie, communication bienveillante, respect, interculturalité...) et des ateliers (de linguistique et d'accès à l'informatique). L'association s'est aussi fixée pour objectif d'ouvrir le dispositif aux femmes concernées, notamment, par la prostitution.

Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 120 000 euros pour le financement des deux postes d'éducateurs en 2023 (s'ajoutant 3 828 heures financées au titre de 2022) et de m'autoriser à signer la convention afférente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et m'autoriser à signer les conventions afférentes à ces subventions.

La Maire de Paris

2023 DAE 36 DSOL : Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1, L2512-1, ainsi que l'article L3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 18 structures agissant en faveur des publics en situation de grande exclusion et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Vu l'avis du Conseil de l'arrondissement Paris Centre en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacune des structures suivantes :

- Ares Atelier 3.0 ; Atoll 75 ; Aurore ; Carton Plein 75 ; CASVP ; Cités Caritas ; EBS le Relais Nord pas de Calais ; Emmaüs Défi – Fondateur Abbé Pierre ; Emmaüs Solidarité ; La Fondation Armée du Salut (CHRS Catherine Booth) ; La Fondation Armée du Salut (Cité du refuge) ; Gaïa

Paris ; La Chorba ; Œuvre Falret ; Œuvres de la Mie de Pain ; Régie de quartier Paris Centre ; Samu Social de Paris et Travail et Vie

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Ares Atelier 3.0, domiciliée 14, rue Lesault (Pantin) (Paris Asso n°191930 /dossier 2023_05916) au titre de l'exercice 2023 .

Article 3 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Atoll 75, domiciliée 31, rue Levert (20e) (Paris Asso n°186928 /dossier 2023_05867) au titre de l'exercice 2023 .

Article 4 : Une subvention de 120 000 euros est attribuée à l'association Aurore, domiciliée 34 Boulevard de Sébastopol (4e) (Paris Asso n°2541 /dossier 2023_05304) au titre de l'exercice 2023 .

Article 5 : Une subvention de 120 000 euros est attribuée à l'association Carton Plein 75, domiciliée 132, rue des Poissonniers (18e) (Paris Asso n°156081 /dossier 2023_05026) au titre de l'exercice 2023 .

Article 6 : Une subvention de 83 000 euros est attribuée au Centre d'Action sociale de la ville de Paris (CASVP), domiciliée (e) 5, boulevard Diderot (12e) (Paris Asso n°190343 /dossier 2023_05851) au titre de l'exercice 2023 .

Article 7 : Une subvention de 85 000 euros est attribuée à l'association Cités Caritas, domiciliée 72, rue Orfila (20e) (Paris Asso n°29981 /dossier 2023_05904) au titre de l'exercice 2023 .

Article 8 : Une subvention de 42 000 euros est attribuée à la SCOP SA EBS le Relais Nord pas de Calais, domiciliée rue du Chemin des Dames ZAL du Possible (62) (Paris Asso n°192176 /dossier 2023_05888) au titre de l'exercice 2023 .

Article 9 : Une subvention de 59 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Défi – Fondateur Abbé Pierre, domiciliée 6, rue Archereau (19e) (Paris Asso n°67261 /dossier 2023_05905) au titre de l'exercice 2023 .

Article 10 : Une subvention de 260 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Solidarité, domiciliée 32, rue des Bourdonnais (1er) (Paris Asso n°24921 /dossier 2023_05927) au titre de l'exercice 2023 .

Article 11 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à La Fondation Armée du Salut (CHRS Catherine Booth), domiciliée 15, rue Crespin du Gast (11e) (Paris Asso n°190692 /dossier 2023_05819) au titre de l'exercice 2023 .

Article 12 : Une subvention de 108 000 euros est attribuée à La Fondation Armée du Salut (Cité du refuge), domiciliée 39, rue du Chevaleret (13e) (Paris Asso n°188845 /dossier 2023_05847) au titre de l'exercice 2023 .

Article 13 : Une subvention de 87 000 euros est attribuée à l'association Gaïa Paris, domiciliée 12, rue de la Pierre Levée (11e) (Paris Asso n°81741 /dossier 2023_05842) au titre de l'exercice 2023 .

Article 14 : Une subvention de 148 000 euros est attribuée à l'association La Chorba, domiciliée 87 Boulevard Poniatowski (12e) (Paris Asso n°48182 /dossier 2023_05906) au titre de l'exercice 2023 .

Article 15 : Une subvention de 47 000 euros est attribuée à l'association Œuvre Falret, domiciliée 50, rue du Théâtre (15e) (Paris Asso n°2569 /dossier 2023_05907) au titre de l'exercice 2023 .

Article 16 : Une subvention de 126 000 euros est attribuée à l'association Œuvres de la Mie de Pain, domiciliée 18, rue Charles Fourier (13e) (Paris Asso n°2569 /dossier 2023_05840) au titre de l'exercice 2023 .

Article 17 : Une subvention de 24 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Paris Centre, domiciliée 58, rue du Vertbois (3e) (Paris Asso n°59801 /dossier 2023_05318) au titre de l'exercice 2023 .

Article 18 : Une subvention de 96 000 euros est attribuée au GIP Samu Social de Paris, domiciliée 35, avenue Courteline (12e) (Paris Asso n°94601 /dossier 2023_05917) au titre de l'exercice 2023 .

Article 19 : Une subvention de 26 000 euros est attribuée à l'association Travail et Vie, domiciliée 212, rue Saint Maur (10e) (Paris Asso n°190503 /dossier 2023_05903) au titre de l'exercice 2023 .

Article 20 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.